



SÉMINAIRE DE FORMATION DES JUGES DE PAIX EN MEDIATION ET EN CONCILIATION

École de la Magistrature, Port-au-Prince, Haïti

29 - 31 Octobre 2014

Les Séances de Règlement à l'Amiable

ORDRE DU JOUR

29 Octobre 2014

9h00 – 9h30

- Enregistrement des participants

9h00 – 9h30

- Propos de Bienvenue du Secrétaire Général, M. Georges Henry.
- Allocution du Directeur Général de l'École de la Magistrature (EMA), Me Michel Kesner THERMEZI.
- Discours du Vice-Président de la CCAH, M. Wilhelm LEMKE.
- Allocution d'un représentant du Bureau de l'Ordonnateur National (BON).
- Allocution d'un représentant de la Délégation de l'Union Européenne (DUE), Raphaël BRIGANDI.
- Allocution d'un représentant du Ministère de Commerce et de l'Industrie.
- Allocution du Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), Jules CANTAVE et l'ouverture des travaux.

9h30 – 9h40

- Le survol du programme par les instructeurs

9h40 – 10h10

Présentation #1 : La séance de règlement à l'amiable comme outil important de la justice participative.

- La justice participative (vidéo)
- Trois facteurs pertinents au sentiment d'accès à la justice
 - Le sentiment d'équité.
 - Le sentiment d'utilité.
 - Le sentiment du support professionnel.

10h10 – 10h45

Présentation #2: Le cadre légal haïtien de la conciliation.

- Définir les concepts (médiation, conciliation)
- Établir la nuance et la différence entre conciliation et médiation dans le système haïtien
- Introduire dans l'agenda un procès-verbal de conciliation ou de non conciliation
- Faire ressortir les techniques de médiation qui peuvent être appliquées dans la conciliation
- Mettre l'accent sur les avantages et les inconvénients de la conciliation et de la médiation tant pour les parties que pour les Juges de Paix.

10h45 – 11h00: Pause-café

11h00 – 11h30

Présentation #3: Le rôle et les fonctions du juge de la paix dans la séance de règlement à l'amiable.

- L'approche évaluative
- L'approche facilitatrice - qui vise à résoudre le problème

11h30 – 12h15

Présentation #4: Les six étapes de la séance de règlement à l'amiable.

- La préparation
- Les commentaires d'ouverture/ la carte de route
- La collecte des informations
- L'identification de la problématique
- Le développement des options de résolution
- La clôture

12h15 – 13h00

- Exercice utilisant tout d'abord seulement les questions fermées et, par la suite, les questions ouvertes
- Exercice pour transformer les questions fermées en questions ouvertes

13h00 – 14h30

- Déjeuner

14h30 - 15h00

Continuation de l'exercice #1 et comptes rendus des petits groupes sur l'exercice #1 et période de questions.

15h00 - 15h50

Exercice #2 de paraphrase

- Démontrant que le juge de paix comprend et est à l'écoute.

15h00 – 16h10

Comptes rendus des petits groupes.

15h00 – 16h10

Période de questions.

30 Octobre 2014

9h00 – 10h00

Présentation #5: La bonne gestion de la séance de résolution.

- La synthèse des approches/ évaluative et facilitatrice/ l'analyse du risque/ la présentation d'options possibles de résolution
- L'approche intégrative : la curiosité et la créativité
- Les émotions difficiles à contrôler
- Le déséquilibre du pouvoir
- Les techniques de déblocage

10h00 – 10h45

Exercice #3: Exercice de reformulation et déblocage.

- Présentation du vidéo et exercices

10h45 – 11h00: Pause-café

11h00 – 13h00

Exercice #4: La séance de résolution à l'amiable (début à la fin en groupes de 4 personnes)

13h00 – 14h30

- Déjeuner

14h30 - 15h00

Comptes rendus des petits groupes et période de questions.

15h00 - 15h50

Techniques de contrôle des émotions

31 Octobre 2014

9h00 – 9h45

Présentation #6: Les considérations déontologiques.

- La transparence
- les intentions malhonnêtes de l'une ou l'autre des parties
- l'apparence de partialité ou d'impropriété

- les tactiques d'intimidation
- le déséquilibre du pouvoir
- la confidentialité de la séance
- Sources communes de plaintes contre juges

9h45 – 10h45

Exercice #5: Les questions déontologiques.

- Présentation d'exemples de situations soulevant problèmes d'ordre déontologique pour discussion.

10h45 – 11h00: Pause-café

11h00 – 12h00

Résumé des grands principes en matière des séances de règlement à l'amiable et de leur application en Haïti

12h00 – 12h45

Clôture et les formulaires d'évaluation (à remplir par les participants)

12h45 - 13h00 : Pause

13h00 : Remise des Certificats.
